18 mars 2008 **08.329**

Question Bernard Matthey

Bois-énergie: Favoriser la livraison des copeaux forestiers

Les copeaux forestiers sont en concurrence avec les granulés de bois (pellets) qui, comme on le sait, sont plus coûteux et nécessitent aussi une préparation gourmande en énergie.

Une entreprise de Bâle-campagne a développé un système de benne soufflante qui permet de livrer des copeaux calibrés et dépoussiérés en les projetant dans le silo de petites chaufferies, comme on le fait maintenant couramment pour les granulés de bois.

Quelques clients neuchâtelois envisagent de s'alimenter en bois bâlois par cette voie.

Sachant l'intérêt que représente les copeaux de bois pour l'économie neuchâteloise, sachant qu'un système de livraison pneumatique permet d'alimenter de petits consommateurs qui sinon renonceraient au bois, et compte tenu que l'état a financé de nombreux dépôts de plaquettes forestières, le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas que le temps est venu que le service des forêts suscite et apporte le financement initial à l'achat d'une benne de livraison de plaquettes forestières, à disposition (contre location) des entreprises de transports?

L'efficacité économique de cette mesure pour la forêt neuchâteloise, qui on le sait est à plus de 50% en main publique, est certainement supérieure à bien des mesures subventionnées dont on inonde la forêt, pas toujours avec le meilleur des discernements.

Enfin, le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'il serait temps de remettre un peu d'ordre dans la promotion du bois-énergie neuchâtelois, les tenants de cette promotion étant de plus en plus en porte-à-faux et contradiction avec les besoins des clients?